Cfdt des choix, des actes
Syndicat Francilien Communication Conseil, Culture

Paris, le 5 août 2010.

Levallois-Perret PDC

Insultes, calomnies, ignorance, œillères :

Vous méritez mieux que ça !

La CFDT a voté POUR le projet soumis au CTP du 4 août 2010, recueillant ainsi la vindicte des représentants des autres syndicats. Etre cohérent avec la volonté d'aboutir à un accord sur les régimes de travail et sur la mise en place de facteurs d'avenir se transforme dans leurs esprits étriqués en validation des suppressions d'emplois. Reste que notre motivation première a été, est et demeurera de sortir les agents de l'impasse. Rester sur une posture uniquement idéologique de confrontation est totalement stérile, d'autant que les aspirations d'une majorité du personnel ont été niées, n'étant, d'après ces trois organisations syndicales ultra-majoritaires (pour le moment), que la conséquence des manipulations et des chantages de la direction.

■ Un accord non valide. Et après ?

Seules la CFDT et la CGC ont signé l'accord. Très insuffisant. L'accord est donc réputé non écrit, et n'existe plus. La CFDT reformule sa revendication, faite lors de la première rencontre avec la direction, de voir se mettre en place des régimes inférieurs à quatre semaines avec des repos de cycle. Mieux, nous revendiquons le positionnement de ceux-ci comme formulé dans notre précédant tract et repris ci-après. Si, lors de la rencontre du 11 août, nous parvenons à nous mettre d'accord sur des régimes de travail cycliques, la CFDT soumettra au vote des agents de la distri « ménage » et de la cabine le choix entre les deux variantes ! Nous nous situons dans le concret, le réel, pour mieux le transformer au bénéfice des agents. On est même prêt à encore supporter de se faire traiter de « menteur », de « con », de « collabo », « d'incompétent », arguments de caniveau, qui détermine la hauteur d'esprit de ceux qui les profèrent…

Ce que veut la CFDT (rappel).

Variante 1

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
						■						■	■	■	■					■							■

Dans cette variante, un grand week-end, pouvant satisfaire à la fois ceux qui ont des attaches provinciales et les autres. Par contre, il y a obligatoirement deux semaines de 6 jours travaillés d'affilée.

Variante 2

Semaine 1							Semaine 2							Semaine 3							Semaine 4						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
					■	■							■	■	■					■							■

Dans ce schéma, il n'y a plus de grand week-end de 4 jours, mais le nombre de semaines à 6 jours travaillés est entrecoupé par un samedi/dimanche et un dimanche/lundi/mardi.

■ L'accompagnement à Levallois-Perret PDC.

Voici quelques dispositions sur les mobilités géographiques et fonctionnelles. Sont concernés tous les agents de Levallois-Perret PDC rattachés à la distribution-cabine-cedex. Une priorité est accordée aux agents souhaitant suivre leur activité sur Villeneuve-La-Garenne. A partir des recueils de souhaits, une mise en œuvre individuelle sera faite par la DOTC. La CFDT, du fait de la nouveauté de son organisation dans le 92, n'a pu négocier cet accompagnement. Mais d'autres, beaucoup plus anciens et beaucoup plus représentatifs (pour l'instant), n'ont pas fait mieux non plus !

Nota : ces mesures sont issues du BRH de 2002, instaurant des fourchettes indemnitaires. Il existe également des mesures de fins de carrière, mais qui risquent d'être impactées par le projet de loi sur les retraites. Enfin, les mesures sociales existantes à La Poste peuvent être sollicitées par le biais de l'assistante sociale.

Depuis 2005, la CFDT déplore que ces mesures soient nettement inférieures à l'accord CQC de 2005, qui instauraient un minimum de 500€ par réorganisation liée à CQC. Cet accord avait été dénoncé par trois syndicats majoritaires, et on en revient donc à ce fameux BRH de 2002.

Mobilité géographique (aggravation du temps de trajet)	
5 à 10 km ou de 10 à 15 mn	300€
11 à 15 km ou de 16 à 30 mn	700€
16 à 30 km ou de 31 à 45 mn	1 200€
> à 30 km ou de 45 mn	2 300€
Déménagement pour se rapprocher du lieu de travail	
Sans distinction de distance	5 000€
En plus par enfant à charge	1 000€
Cas particulier (non cumulable)	150€
Mobilité externe (sous conditions)	
Détachement	3 000€
Départ volontaire	Sous conditions d'ancienneté
Mobilité fonctionnelle	
Dans le même regroupement de fonctions	
Réorientation vers une fonction non majoritairement au contact du public ou public majoritairement identique à la fonction initiale	0
Facteur devient facteur/remiseur au SOTI	500€
Dans un autre regroupement de fonction	
Fonction administrative	600€
Fonction non majoritairement en contact du public en entité opérationnelle	1 300€
Fonction majoritairement en contact avec le public en entité opérationnelle	3 000€
Cas particulier	150€

■ Changer la donne : une urgente nécessité !

Oui, vous méritez mieux que la façon dont a été traité ce dossier de réorganisation. Entre les insultes des uns, l'humour cinglant et incompréhensible des autres, les « mots doux » à l'égard de ceux qui veulent du concret en s'appuyant sur les aspirations des agents de Levallois-Perret, que devient l'intérêt du personnel ? Il passe au second plan. Comme partout ailleurs, nous, on refuse de se tromper de combat et on ne cédera rien aux intimidations diverses et variées. Il est temps de nous soutenir plus fortement en adressant ainsi un vrai message aux diktats des uns et des autres. Vous pouvez compter sur nous pour ne rien lâcher, comme nous comptons sur vous pour remettre un peu d'intelligence dans le débat ! Pour avancer, le respect est nécessaire. A vous de vous faire respecter ! La CFDT vous y aidera.

Avec vous, pour vous : la CFDT !

Une force d'actions, de propositions, de négociation à votre service !